



16 juin 2015

AG N°1

Syndicat pour le maintien du vignoble en terrasses sur  
la commune de Vétroz





# Ordre du jour

1. Contrôle des présences à l'entrée dans la salle
2. Ouverture de l'assemblée, désignation des scrutateurs
3. Lecture du procès-verbal de l'assemblée constitutive du 3 novembre 2014, approbation par l'assemblée
4. Rapport du Comité
5. Commission d'exécution : prise de connaissance des membres et de leurs fonctions
6. Présentation et approbation du programme des travaux
7. Contributions des membres du syndicat
8. Rétribution des membres du comité et des commissions autres que celle d'exécution, sur préavis des vérificateurs de comptes
9. Divers

# Désignation des scrutateurs

# Lecture du procès-verbal de l'assemblée constitutive du 3 novembre 2014

# Rapport du comité

- Janvier 2015 : Homologation du syndicat par le Conseil d'Etat
- Janvier - Février : Organisation du comité
- Février-Avril : Négociation des honoraires du bureau d'ingénieurs  
Passage de CHF CHF 529'900 à CHF 420'086.04
- Avril - Juin : Planification des travaux

# Commission d'exécution

M. Fabien Forré *Membre proposé par le Conseil Communal de Vétroz*

M. Mike Favre *Membre proposé par le comité du Syndicat*

M. Christophe Laurenti *Membre proposé par le service de l'agriculture*

M. Patrick Lathion *Suppléant proposé par le service de l'agriculture*

M. Christophe Laurenti fonctionnera comme président de la commission

# Présentation du programme des travaux

- 2015 : étude du projet de détail et mise à l'enquête publique du réseau d'irrigation
- Début 2016 : mise en soumission des travaux d'irrigation (terrassements et appareillage)
- Printemps 2016 : décision d'autorisation de construire du projet, adjudication des travaux d'irrigation par le Conseil d'Etat
- Hiver 2016-2017 : travaux de construction de la 1ère moitié du réseau d'irrigation
- Été 2017 : consultation des propriétaires quant à la réfection des murs
- Hiver 2017-2018 : travaux de construction de la 2ème moitié du réseau d'irrigation
- Début 2018 : mise en soumission des travaux de construction des murs du sous-périmètre
- Hiver 2018-2019 : travaux de construction de la 1ère moitié des murs du sous-périmètre
- Hiver 2019-2020 : travaux de construction de la 2ème moitié des murs du sous-périmètre
- 2020-2022 : travaux de construction des autres murs, accès et évacuation des eaux.

# Irrigation

L'état du réseau d'irrigation est actuellement particulièrement vétuste, puisque certaines portions du réseau ne peuvent plus être mis en charge. Le risque de rupture des conduites, avec les dégâts aux cultures qui en résulteraient, est réel.

Il est donc de première urgence d'intervenir sur la remise en état du réseau d'irrigation.

Par ailleurs, la concentration d'un type de travaux sur la période la plus courte possible permet d'en réduire les coûts totaux, les entreprises pouvant être plus rentables sur ces travaux.



# Coûts des travaux d'irrigation

Coûts estimés pour les travaux d'irrigation : CHF 2'220'000.-  
CHF 888'000.- sont à charge des propriétaires

# Murs

Les propriétaires de murs détruits ou fortement endommagés ont la possibilité de s'annoncer au syndicat pour planifier leurs remises en état.



# Approbation du programme des travaux

# Contribution des membres

- Pour financer les investissements pour la remise en état du réseau d'irrigation CHF 0.25/m<sup>2</sup> pendant 4 ans seront facturés aux propriétaires.
- Pour assurer la maintenance du réseau et les travaux d'entretiens CHF 0.03/m<sup>2</sup> seront facturés aux propriétaires.
- Pour couvrir les frais de gestion du syndicat et les imprévus CHF 0.02/m<sup>2</sup> seront facturés aux propriétaires.

Le syndicat facturera la somme de CHF 0.30/m<sup>2</sup> aux propriétaires



# Indemnités du comité

- CHF 35.-/heure pour tous ses membres sans plafonnement à la journée/demi-journée
- Paiement des frais sur la base des quittances
- CHF 0.70/KM

# Divers





Merci

